

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 15
Pouvoirs : 0
Votants : 15

Date de convocation du Bureau Communautaire :
Le 20/04/2016

Le 28 Avril 2016, le Bureau de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Marie Jeanne BEGUET, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Christian BAISE, Brigitte COULON, Raymond MOUSSY, Martial THEVENET.

Assistaient : André COLLON (St Jean de Thurigneux), Daniel VIGNARD (Savigneux), Patrick LOUAHALA (CCDSV)

Secrétaire de séance : Pierre PERNET

OBJET : TOURISME - NOUVELLE CONVENTION POUR MISE A DISPOSITION RECIPROQUE DE VELOS SAONIBIKE / CYCLO-DOMBES

M. Marc PECHOUX, Vice-Président en charge du Tourisme, rappelle que le parc de vélos Saônibike (location de vélos : 8 VAE, 38 VTC, 1 triporteur, 1 remorque, des casques) est actuellement réparti chez différents dépositaires avec lesquels des conventions de partenariat ont été signées.

Dans le même temps, les Communautés de communes Chalaronne Centre et Centre Dombes, et le Parc des oiseaux ont mis en place le dispositif Cyclo'Dombes (50 VTC adultes, 30 VTT enfants), réparti chez différents dépositaires du territoire Chalaronne Centre et Centre Dombes avec lesquels des conventions sont signées tous les ans. Le dispositif fonctionne d'avril à octobre.

Les partenaires du dispositif Cyclo'Dombes souhaitent proposer à leurs clients des vélos à assistance électrique (VAE), d'une part, et la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée souhaite pouvoir répondre à des demandes de groupes d'autre part. Afin de développer l'itinérance à vélos et la fréquentation touristique de leur territoire, les Communautés de communes Chalaronne Centre et Centre Dombes, le Parc des oiseaux et la Communauté de communes Dombes Saône Vallée se sont rapprochés afin de mutualiser leurs moyens en cas de besoins.

En 2015, une convention de partenariat a été signée entre la CCDSV et les partenaires de Cyclo Dombes et des échanges de vélos ont pu avoir lieu entre les différents partenaires.

Les partenaires de Cyclo'Dombes souhaitent répondre à la demande de leur clientèle en vélos à assistance électrique et sollicite la CCDSV pour un prêt de 2 VAE.

Une nouvelle convention de mise à disposition réciproque est proposée entre les dispositifs Cyclo'Dombes et Saônibike, aux conditions suivantes :

- **Durée** : Un an renouvelable à compter de la date de signature.
- **Renouvellement** : Reconduction expresse, 1 mois avant la fin de sa validité par courrier à l'initiative des coordinateurs des dispositifs Cyclo'Dombes et Saônibike.
- **Fonctionnement** : Mise à disposition à titre gratuit de 2 VAE du dispositif Saônibike ; Dépôt de ces 2 VAE aux Services Techniques de la Communauté de Communes Centre Dombes d'avril à octobre. En contrepartie, 4 VTC adultes et 4 VTT enfants du dispositif Cyclo'Dombes seront mis à disposition de la CCDSV ;

Dépôt de ces 8 cycles à la maison éclusière à Parcieux. La gestion des vélos mis à disposition est faite par les référents qui dresseront chacun un bilan annuel.

- Transport des vélos : Le transport initial en début et fin de saison sera assuré par les Services Techniques de la Communauté de Communes Centre Dombes.
- Entretien du parc de vélo : Assuré avant la livraison et au retour des vélos, les vélos sont pris en bon état et rendu en bon état de fonctionnement.
- Assurances : Les partenaires Cyclo'Dombes et Saônibike sont leurs propres assureurs pour les dommages causés aux matériels dont ils sont propriétaires (vélos et accessoires). Le coût des réparations éventuelles sera refacturé au partenaire emprunteur en cas de dommages causés lors de l'emprunt.
- Tarifs : Mise à disposition gratuite entre partenaires.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **Approuve** le renouvellement de la convention de partenariat de mise à disposition réciproque de vélos entre les communautés de communes Centre Dombes et Dombes Saône vallée, et le parc des Oiseaux à Villars les Dombes dans les conditions mentionnées ci-dessus.
- ✓ **Autorise** le Président à procéder à la signature de cette convention de partenariat et toute pièce s'y rapportant.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

A Trévoux, le 28/04/2016

**Le Président,
Bernard GRISON**

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **30 MAI 2016**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20160428-2016B10-TO
Affichage le : **30 MAI 2016**

